

ANNEE 2026

**SEANCE PUBLIQUE
DU 6 JUILLET 2026**

Délibération n°

2026054

Date de convocation : 02/07/2026

Date d'affichage : 09/07/2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents :	20
Pouvoirs :	1
Nombre de votants :	21

Vote : 21

Pour : 21 (dont 1 pouvoir)

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 064-216401000-20260706-D_2026054-DE

L'an deux mille vingt-six, le 6 juillet à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, à la mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 juillet 2026, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Yannick BASSIER, Maire & Ms, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Christian GARRIGUES, Lucas MIRAMONT, Jean-Baptiste HALTY, François PERROY, Olivier PEREZ, Christian PERNOT.

Mmes, Emmanuelle DALLEY, Fleur BEYRIS, Marie GRABET DIT BOUCHET, Valérie ETCHART, Guénael LE CAM, Karine MONTEILLET, Karine GASSUAN, Carole NAZABAL, Sophie ANDRAULT, Fabienne ROMATET-GOOS, Marie-Line DUSSAC.

Absent – e - s excusé e s : Mme Nathalie HARAN (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS), M. Frédéric ETCHEGARAY, M. Philippe ENSALES.

Secrétaire de séance : M. Arnaud PAVLOVSKY.

**OJ n°4 : Modification des règlements intérieurs
du pôle enfance-jeunesse :
ALSH – garderie périscolaire – Local jeunes**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2131-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2024046 du 6 mai 2024, portant sur la mise à jour des tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement et la garderie périscolaire ;

Vu l'avis favorable de la commission sociale du 22 juin 2026 ;

Considérant que la collectivité met en place des accueils périscolaires et de loisirs à destination des enfants en âge d'être instruits en maternel ou en élémentaire, ainsi qu'un accueil (local jeunes) destiné aux enfants en âges de fréquenter le collège et le lycée ;

Considérant la nécessité de faire évoluer les modalités d'inscriptions ;

Il est proposé au conseil municipal, de modifier :

- La date butoir d'inscription pour les grandes vacances (été) : fixé à 15 jours ouvrés avant le début des vacances ;
- La date butoir d'inscription pour les vacances de Février, Pâques et Toussaint : fixé à 10 jours ouvrés avant le début des vacances ;
- La date butoir d'inscription pour les mercredis comme suit :
 - o **Le 01 Octobre 12h** : date butoir pour les mercredis **d'octobre, novembre et décembre de l'année en cours**. Après cette date toute inscription sera définitive ;

Le Conseil Municipal,

- **Le 01 Décembre 12h** : date butoir pour les mercredis de **janvier, février et mars de l'année en cours**. Après cette date toute inscription sera définitive ;
- **Le 01 Mars 12h** : date butoir pour les mercredis **d'avril, mai, juin et 1^{ère} semaine de Juillet**. Après cette date toute inscription sera définitive ;
- Les conditions d'inscription : les inscriptions seront ouvertes en priorité aux enfants domiciliés à Bassussarry et aux enfants scolarisés à Bassussarry ou ayant été scolarisés dans les écoles de Bassussarry (école communale et école privée sous contrat avec l'Etat),

Après avoir entendu les explications données,

Après en avoir délibéré,

Décide d'adopter les règlements intérieurs du pôle enfance-jeunesse, annexés à la présente délibération (ALSH, garderie périscolaire et local jeunes), avec les modifications apportées.

Fait à Bassussarry, le 6 juillet 2026.

Le secrétaire,



Le Maire,

Yannick BASSIER

